

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 18/01/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Thomas BUSSIERE, Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Ordre du jour :

- Traitement des affaires courantes
- Enregistrement des résultats et vérification des classements
- Questions diverses

COMPETITIONS SENIORS

CORRESPONDANCE

FC LE BOULOU SJCP : du 15/01/22, demandant à jouer le match D4 du 23/02/22 LE BOULOU 2 / OCP 3 le samedi 22/02 à 20h00. Attente accord du club adverse.

FC BANYULS DELS ASPRES : du 17/01/22, demandant à jouer le match D3 du 06/03/22 FC DES ASPRES / FC LAURENTIN le samedi 05/02 à 20h00. Sous réserve d'homologation de l'éclairage et de l'accord du club adverse.

MATCHES REMIS / A REJOUER

▪ Retour Commission de Discipline et d'Ethique :

- ▶ Le match D3 du 12/12/21 N°23813512 ENT. SALANCA-PIA 2 / FC VILLELONGUE 2, donné à rejouer avec 3 arbitres officiels à la charge du District, est fixé au **30/01/22**.
- Le match D4 du 16/01/22 FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE / AS PRADES N°23949646 est remis au : **20/02/22**.
- Le match D2 du 16/01 RC PERPIGNAN SUD / SALEILLES OC N°23528868 est remis au : **20/02/22**.
- Le match D4 du 16/01 SALEILLES OC 2 / RC PERPIGNAN SUD 2 N°23911882 est remis au : **20/02/22**.
- Le match D1 du 16/01/22 SALANCA-PIA / VILLELONGUE N°23529025 est remis au **27/02/22**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CHALLENGE RENE BAZATAQUI

- 1/4 de Finale de Challenge René BAZATAQUI
- Les matches se joueront le **30/01/22** sur le terrain du club 1^{er} nommé à **14h30**
- Le club qui ne disposera pas d'un terrain jouera chez l'adversaire

FC LE SOLER 2	FC POLLESTRES
RC PERPIGNAN SUD 2	CHAMPIONS ST JACQUES
FC VINCA LES AMIS DE C. BRUNIER 2	FC LATOUR BAS ELNE
FC BECE VALLEE DE L'AGLY2	RF CANOHES TOULOUGES

RAPPEL Article 2 du Règlement du Challenge René Bazataqui

Article 2 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans les catégories Départemental 3 et toutes les autres séries inférieures, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Départemental 1 & Départemental 2.

Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner plus de 3 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s).

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI